

SYNDICAT GENERAL

Des personnels du GPMH
Et des personnels administratifs et de maintenance
Du port du Havre

www.cgt-gpmh.com

Camarades,

Suite au tract du 24 juin dernier, portant sur les AEL, la journée des salariés et l'inauguration de nos locaux, notre Secrétaire Général a reçu un appel du commissariat l'informant d'une plainte déposée à son encontre par D.Lelay, pour diffamation.

Au delà de l'aberration de cette plainte, il semble évident, connaissant le personnage, et puisque cela fait la 2^{ème} fois, qu'il doit être bien conseillé pour agir de la sorte et même si au fond cette convocation n'est pas si grave, il n'en reste pas moins que laisser faire constitue déjà une attaque au droit d'expression et au travail quotidien que nous menons pour la défense des salariés.

Car c'est bien cela dont il est question, puisque rappelons que le tract et l'intervention que nous avons faite auprès de la direction ce jour là, ne faisait suite qu'aux agissements même du sieur Lelay.

Alors que ce soit clair, pour lui ou pour tout ceux qui pensent nous intimider par le biais de la justice, que notre syndicat ne fermera jamais sa gueule quand un responsable quel qu'il soit, discrimine, harcèle, outrepassse ses droits, octroi des avantages selon ses préférences, bref se croit tout simplement au temps des seigneurs.

Nous réfléchissons à la manière dont nous allons réagir le jour de la convocation au commissariat, mais d'ores et déjà laisser faire ce genre de procédure, pour tenter d'intimider, constitue une attaque envers notre organisation syndicale et son Secrétaire Général.

Les salariés ont des droits, dont celui de se faire défendre et ce n'est pas parce que certains ont une poussée d'hormones qu'il va falloir penser autrement.

Pour le Secrétariat
E.MALANDAIN



[Pour info et affichage](#)